



Ministère
de la Communauté
française

Bruxelles, le 22 septembre 2000

N.Réf. : JMN/00/D2/cp2/Lt11

- A Madame la Gouverneure de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres des communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Aux Membres de l'Inspection de l'Enseignement fondamental de la Communauté française ;
- Aux Membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'enseignement fondamental subventionné ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires de la Communauté, situées en Région bruxelloise, et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires officielles subventionnées par la Communauté, situées en Région bruxelloise et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires libres subventionnées par la Communauté, situées en Région bruxelloise, et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux vérificateurs de l'Enseignement fondamental;

Pour information :

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents;
- Aux Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Cette circulaire ne s'adressant qu'aux écoles de la Région bruxelloise, aucun numéro ne lui est attribué.

Objet : Programme de formation des encadrant(e)s extra- scolaires

L'accueil des enfants constitue une des priorités du Gouvernement de la Communauté française pour la présente législature.

Je suis, entre autres, particulièrement attentif aux questions relatives à la formation de base et continuée des personnes ayant en charge l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires.

C'est dans ce cadre que j'ai choisi de soutenir de manière conjointe avec l'Institut Bruxellois Francophone pour la formation professionnelle le projet de formation de l'asbl FRAJE (Centre de formation Continuée et de Recherche dans les milieux d'Accueil du Jeune Enfant) que vous trouverez ci-joint.

Je ne doute pas que vous réserverez à ce programme toute l'attention qu'il mérite.

Jean-Marc NOLLET

Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental,
de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE